

Objet de la délibération

**Cadre général pour l'implication du Département en
matière de développement durable**

Rapporteur

Vu l'article L.3211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général indiquant que :

Suite à la volonté exprimée fin 2005 de mettre le développement durable au cœur des actions du Département, et pour faciliter le recentrage de l'action du Département sur ce thème, il est proposé un cadre général pour l'implication du Département en matière de développement durable.

Pourquoi s'engager dans une démarche de développement durable ?

L'évolution des enjeux internationaux et leurs répercussions locales rendent aujourd'hui indispensable de concevoir notre développement de façon soutenable ou durable, c'est-à-dire permettant de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs¹.

Si le premier des enjeux est sans doute le changement climatique, les autres enjeux ne sont pas à oublier, qui concernent la biodiversité naturelle et culturelle, ainsi que les conditions de vie de chacun d'entre nous.

Face à ces enjeux, le développement durable est à la fois un état d'esprit, parce qu'il guide notre décision avant chacune de nos actions ; une vision de société, parce qu'il nous oblige à nous projeter dans le temps, imaginer les futurs souhaitables, et tout mettre en œuvre pour qu'ils se concrétisent. Il ne s'oppose pas à la création de richesse mais présage le développement de nouvelles filières, de nouveaux métiers, de nouvelles activités économiques. Il est enfin un mode de vie : chacun, homme ou structure, par ses actions, peut contribuer à la réalisation de ce projet de société, de façon complémentaire à celle des autres.

La Drôme, un territoire où le développement durable est possible

Avoir pour objectif le développement durable de la Drôme suppose de tracer, ne serait-ce qu'à grands traits, les principaux enjeux du développement de notre département. Trois grands enjeux se dégagent : notre dynamique démographique, l'emploi et l'aménagement du territoire. Ils ont été mis en avant notamment dans divers débats publics, qui ont permis aux Drômois d'établir un état

¹ Définition du développement durable proposée par Mme Gro Harlem Brundtland en 1987 dans le rapport « notre avenir à tous » de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, qu'elle présidait. Cette définition a été reprise par la France, dans le Cadre de référence pour les démarches territoriales de développement durable.

des lieux, d'exprimer leurs réflexions et leurs attentes autour de thématiques visant le développement durable de la Drôme².

Face à ces enjeux, la Drôme possède de forts atouts, comparativement aux autres départements, qui pourront constituer de possibles pivots pour son développement durable : une diversité naturelle remarquable et encore préservée³, une agriculture de la qualité, et un vaste potentiel en énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien, hydroélectricité...)

L'ensemble de ces atouts est renforcé par la présence, en Drôme, de divers projets structurants, dont les thématiques sont amenées à se développer localement : la zone d'activité de Rovaltain, des pôles de transport multimodaux, de nombreux pôles de compétitivité et d'excellence rurale.

Cela a été souligné, le développement durable d'un territoire ne deviendra une réalité que par la conjonction des actions conduites par l'ensemble de ses acteurs. En la matière, la Drôme est riche d'initiatives portées par les structures publiques mais également par des associations et des entreprises innovantes. La Drôme est également riche des formations existantes en matière de développement durable, notamment dans les domaines de l'agriculture biologique et de l'éco-construction.

Le cadre général de la démarche du Département en matière de développement durable

Vecteur de solidarité entre les territoires et entre les hommes, situé à une échelle de territoire propice pour agir (interface entre l'échelle globale et l'action locale), le Département a décidé dès 2005, de s'engager dans une démarche adaptée aux particularités de la Drôme pour contribuer à faire du développement durable, une réalité possible pour tous.

Le Département, un acteur majeur du territoire

Le fondement de son engagement réside dans le constat que le Département est un acteur majeur, au niveau du territoire :

- Par ses compétences dans les secteurs du champ social, de l'enseignement, des déplacements, des bâtiments publics, de l'aménagement foncier, de l'eau, des déchets, des espaces naturels sensibles... Il est également l'un des premiers employeurs drômois, avec plus de 2500 agents. L'engagement du Département, en tant qu'institution, en faveur du développement durable, peut donc avoir un effet levier sur l'ensemble du territoire.
- Par son travail en étroite relation avec un public varié (collectivités, professionnels et particuliers).
- Enfin, par les actions volontaristes qu'il conduit dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, l'agriculture, le développement de la montagne, le tourisme, l'aide aux entreprises, l'enseignement supérieur, la culture, les sports, les infrastructures numériques...

S'inscrire en complémentarité avec nos partenaires

Pourtant, le Département seul ne fera pas grand chose. Vu l'ampleur de la tâche et la nécessité d'un changement d'échelle dans les actions, une coordination entre les différents acteurs apparaît indispensable. Le Département cherche donc à inscrire son action de façon complémentaire à celle de ses partenaires, des territoires, des autres Départements, de l'État...

² Citons notamment : les assises de l'insertion et le schéma départemental des enfants, des handicapés et des personnes âgées en 2005, le projet agricole Drôme 2015, les assises du logement en 2006, le débat public Vallée du Rhône et Arc Languedocien, le schéma des espaces naturels sensibles, la commission des sites et itinéraires, le schéma départemental éolien...

³ la Drôme abrite plus de 2500 espèces végétales, soit la moitié de la flore française

Adopter une démarche flexible et progressive

La démarche proposée est progressive, prévoyant une grande flexibilité, par rapport à l'ordre dans lequel les projets pourront se mettre en place et par rapport à la manière de travailler, afin de s'adapter à chaque cas particulier. Cinq points structureront néanmoins cette démarche évolutive : examiner les pratiques actuelles, proposer et mettre en œuvre des voies d'amélioration, mettre en place de nouvelles actions, améliorer nos pratiques internes par la mobilisation de l'ensemble des agents, informer et associer les Drômois.

Une démarche structurée autour d'objectifs et d'axes prioritaires

Sur la base des enjeux globaux de développement durable et des enjeux drômois, en accord avec les cadres de référence proposés au niveau international, européen et national, dix objectifs de développement durable pour la Drôme ont émergé du travail d'écoute et d'échange, qui a été conduit auprès des élus et des agents du Département.

Ils s'agit d'objectifs thématiques (faire évoluer nos comportements, construire une économie responsable et solidaire, renforcer les solidarités, améliorer notre cadre de vie, préserver la santé et l'environnement, protéger et valoriser notre cadre de vie) et d'objectifs de méthode (user d'une approche transversale, se projeter dans le temps, avoir une vision élargie dans l'espace, suivre une démarche projet).

Ils pourront être mis en œuvre au travers de huit axes prioritaires, transversaux : les déplacements, les bâtiments et les économies d'énergie, les solidarités et l'insertion, l'information et la sensibilisation, l'économie et l'innovation, les déchets et les énergies renouvelables, l'eau et l'environnement, les territoires et l'international. Chaque direction opérationnelle du Département est potentiellement concernée par l'ensemble des axes de ce plan d'action global.

Différents niveaux de pilotage complémentaires

Le pilotage de la démarche de développement durable du Département se fera à plusieurs niveaux complémentaires :

- Un pilotage politique, par le biais d'une commission ad hoc.
- Un pilotage stratégique, interne au Département pendant la durée de la phase préparatoire.
- Un pilotage opérationnel sous forme de groupes projets.
- Un pilotage au jour le jour par la mission développement durable.

L'évaluation, pour une amélioration continue de la démarche

L'évaluation de la durabilité du développement de la Drôme pourra se faire à trois niveaux : dans l'analyse d'un projet, lors du suivi de l'avancement de la démarche, et au niveau de l'impact de ces actions sur le territoire. En tous les cas, la réalisation d'un état zéro pour les politiques du Département sera recherchée, tant que possible, dès 2008. L'objectif est de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de la démarche.

Un Conseil permanent du développement durable, outil de gouvernance

Enfin, élément incontournable de la démarche, la concertation fait déjà partie des évolutions de notre société et est un fait pour nombre de projets sectoriels conduits par le Département.

La création d'un Conseil permanent du développement durable renforcera cette initiative, tout en allant plus loin, vers une réelle gouvernance à l'échelle du territoire.

A cet effet, le conseil permanent réunira le Département et les différents acteurs drômois en matière de développement durable, notamment des représentants du milieu économique, les associations d'élus, des associations de préservation de l'environnement et des droits humains, des représentants du secteur social, des représentants des salariés, ainsi que nos partenaires.

Ce conseil permanent aura plusieurs objectifs :

- Observer et évaluer les actions mises en œuvre en matière de développement durable en Drôme ; en tirer un bilan régulier.
- Assurer la gouvernance des démarches de développement durable conduites sur le département et définir des orientations communes.
- Favoriser le partage d'expériences entre acteurs drômois, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.
- Stimuler la création de projets.

La définition de ce conseil permanent et sa mise en place effective pourront intervenir dès 2008.

Ainsi il est proposé :

- de valider le cadre général proposé ci-dessus,
- de valider la mise en place d'un Conseil permanent du développement durable

M. le Président, pas d'observation ? ADOPTÉ en conséquence des votes ainsi exprimés.

Le Président du Conseil Général,

Didier GUILLAUME

VOTE	Quorum	Etaient présents l'ensemble des membres à l'exception de :
<u>Votants</u> Pour Contre Abstention Non-participation Unanimité		

Annexe : présentation du cadre d'action axe par axe

Les actions proposées sont distinguées selon que ce sont des actions existantes ou des projets, et selon leur type : **projets structurants** en gras, projets ponctuels soulignés.

1. Les déplacements

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
En interne	Plan de déplacement d'administration	Plan de déplacement d'administration et mesures encourageant les modes doux de déplacement sur les trajets domicile - travail et professionnels.	<u>Usage des véhicules propres</u> : améliorer l'efficacité de ces investissements par une meilleure <u>information</u> (livret pratique, carte des stations GPL, démonstration de l'usage d'une voiture électrique...).	<u>Centrale de réservation</u> <u>Aide à l'usage des transports collectifs</u> par les agents départementaux. <u>Installer des abris vélo</u> devant les bâtiments départementaux, notamment les lieux d'accueil.
	Gestion du parc de véhicules du Département	<u>Mutualisation des véhicules</u> et nouveau système de <u>gestion des pool</u> (réservation depuis l'ordinateur de bureau) Meilleure prise en compte de la partie <u>maintenance</u> .	Mise en place d' <u>une maintenance pour les vélos</u> mis à disposition par l'administration de telle manière qu'ils soient et restent utilisables. <u>Acquisition de véhicules électriques</u> pour les liaisons inter-sites du Conseil général	Plan de gestion du parc de véhicules du Département (et DDE, SDIS...) : suivi des usages, choix de véhicules à faible émission de CO ₂ pour le renouvellement du parc.
En externe	Intermodalité	Cadencement des transports TER. Soutien au développement des voies ferroviaires et fluviales. <u>3 gares routières.</u> <u>Transport à la demande</u>	<u>Équilibre</u> à trouver entre développement du maillage routier (incitation à l'usage de la voiture particulière) et garantie de la sécurité des usagers. Modernisation de la desserte ferrée du Sillon alpin .	Créer une <u>centrale de mobilité</u> pour favoriser les modes alternatifs de déplacement. Étudier la faisabilité de la gare d'Allan Accélérer la mise en œuvre des véloroutes voies-vertes . <u>Relancer les projets de stations vélo en partenariat avec les intercommunalités.</u>
	Schéma directeur des déplacements	<u>Schéma des itinéraires routiers</u>	Schéma des déplacements routiers pour intégrer les travaux routiers dans des logiques globales d'aménagement. <u>Schéma de transport interdépartemental.</u> <u>Schéma de déplacement des collèges</u>	Schéma directeur des déplacements (tous modes, intégrant la problématique des connexions interdépartementales et le juste dimensionnement des projets)
	Qualité environnementale	<u>Entretien raisonné des accotements.</u>	<u>Tester le biogaz ou le biogazole</u> sur la flotte de la régie Voyage Drôme. <u>Étudier l'utilisation d'huile végétale pure</u> sur des parcs de véhicules publics	Volet environnemental du schéma des déplacements routiers (utilisation de matériaux recyclés, gestion différenciée des espaces verts, viabilité hivernale...)

2. Les bâtiments et les économies d'énergie

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
En interne	Démarche de développement durable dans les bâtiments départementaux	<u>Diagnostiques énergétiques</u> et modélisation énergétique des collèges.	Élargir les <u>diagnostics énergétiques</u> aux bâtiments tertiaires et aux établissements pour personnes âgées. <u>Améliorer les structures à mauvaise efficacité énergétique</u> ou forte consommation. <u>Revoir la structure des bâtiments existants</u> et remplacer par exemple les climatisations par des systèmes de protection solaire et des végétaux pour l'ombrage.	Systematiser et formaliser une démarche de développement durable dans les bâtiments départementaux , en rénovation et construction (accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées, efficacité énergétique ambitieuse, éco-matériaux, promotion des filières locales d'approvisionnement, utilisation d'énergies renouvelables dont le solaire photovoltaïque, espaces verts autour des bâtiments, chantiers d'insertion). Systematiser la réflexion en terme de coût global (investissement, fonctionnement sur tout le cycle de vie du bâtiment) dans les propositions de constructions et de rénovation.
	Réalisations exemplaires	<u>Assistance à maîtrise d'ouvrage</u> « développement durable » pour les projets de bâtiments. Réhabilitations énergétiques de collèges.		Concevoir des bâtiments exemplaires et novateurs.
En externe	Logement	Plan d'action logement Charte habitat durable Critères d'efficacité énergétique dans les HLM		<u>Prix du Bien vivre en Drôme</u> récompensant des projets de logements sociaux éco-conçus (action n° 9 du Plan logement)
	Favoriser les économies d'énergie	<u>Soutien aux associations de conseil sur les économies d'énergie.</u>	Mettre en place un groupe de travail sur les économies et les achats afin d' ajuster nos pratiques interne : - papier (consommation, impression, qualité) - buffets (contenants et contenus) - économies d'énergies (bureautique, véhicules, électricité, chauffage...) - limitation des déchets (tri, recyclage, gobelets, fontaines à eau...) - économies d'eau <u>Assurer le suivi des consommations des bâtiments et des véhicules</u>	Réduire nos consommations. <u>Mobilisation accrue de nos partenaires</u> pour la promotion des économies d'énergie

3. Les solidarités et l'insertion

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
En interne	Gestion des compétences	Emploi par le Conseil général de personnels handicapés, en parcours d'insertion... <u>Fiabiliser les procédures de ressources humaines</u> (sécurité de l'emploi, règles de rémunération).		Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences .
	Accessibilité	Opération handischool . Handisport , accessibilité des stations de montagne aux handicapés. Participation au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées . Schéma départemental des personnes âgées, développement des CLIC.		Adapter les bâtiments au handicap, à la perte d'autonomie . Proposer des <u>actions structurées autour du handicap</u> (utiliser par exemple, le pôle d'excellence rurale sur l'accessibilité de la montagne aux handicapés ?).
En externe	Insertion	Projets de <u>développement social local</u> , tout en développant le thème du développement durable. <u>Travail avec les entreprises</u> pour connaître et anticiper les besoins du territoire. Intégration de clauses sociales dans les marchés publics , favorisant l'emploi de personnes en parcours d'insertion par les entreprises.	<u>Garantie des risques locatifs pour les jeunes</u> : étendre à tout le territoire	Construire des logements à faibles charges (efficacité énergétique, énergies renouvelables, récupération d'eau...) Étudier la faisabilité d'un <u>restaurant d'insertion utilisant l'agriculture locale</u> .
	Qualité	Poursuivre le développement de l'opération manger mieux – manger bio , en réfléchissant à son extension à tous les collèges et dans les lieux de restauration en lien avec le Conseil général (buffets et événements, établissements d'accueil...).	Prévoir une <u>continuité dans l'accompagnement social</u> (parcours de vie).	Instaurer une démarche qualité dans les établissements pour personnes âgées .
	Personnes âgées	Aide aux aidants, téléassistance, aides à l'adaptation des logements, analyse des évolutions démographiques par bassin de vie.	Accorder aux personnes âgées une place à part entière dans notre société et prendre en compte la perte d'autonomie au-delà de l'APA .	
	Culture - sport	Diffusion de la culture sur le territoire (lecture publique, financement de résidences d'artistes et de compagnies) Sports de pleine nature : articuler sports, environnement, publics.	Proposer <u>une offre de spectacles accessibles à tous</u> (fêtes nocturnes, festival de spectacle de rue). Développement de <u>l'itinérance pour les compagnies de théâtre</u> . Réseau d'écoles de musique pour la pratique amateur .	Éduquer à la citoyenneté , amener un public large à la culture. Schéma des enseignements artistiques . Développer la <u>création en lien avec les spécificités du territoire</u>

4. L'information et la sensibilisation

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
En interne	Faire de chaque agent un ambassadeur de développement durable	<u>Formation, communication interne</u> (retour du suivi des indicateurs de consommation, information sur des bonnes pratiques, informer sur les axes du Département en matière de DD...), <u>semaine DD, appel à idées...</u>	Intégrer le développement durable au plan de formation des agents Inclure une rubrique développement durable à la <u>revue de presse</u> .	Étudier la mise en place d'un <u>prix du développement durable</u> pour récompenser les propositions les plus intéressantes du personnel départemental et des Drômois (validées par une commission ad hoc qui se réunirait une fois dans l'année).
	Sensibiliser les drômois	Participation à la <u>semaine du développement durable Drôme-Ardèche</u> Rubrique DD sur le site Web du Département		
En externe	Concertation et gouvernance	Concertation dans des politiques sectorielles : Assises de l'Insertion, du logement, schéma des ENS, schéma éolien...	Maintenir et développer les instances de concertation.	Mettre en place un Conseil permanent du développement durable.
	Éducation	<u>Collèges et culture</u> (en forêt de Saoû, regards sur l'eau...) <u>Soutien au tissu associatif</u> d'éducation à l'environnement.	Structurer la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable	Accompagner <u>l'art et la culture</u> , leviers d'expression sur le développement durable Développer la connaissance du patrimoine environnemental en Drôme (faune, flore, ressources, paysages)

5. L'économie et l'innovation

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
<i>En interne</i>	Commande publique	Clauses sociales dans les marchés du Département.	Mettre en place des critères environnementaux et sociaux dans les marchés du Département.	Pour le <u>mobilier du Département, des gymnases et des collèges, viser la norme NF-Environnement.</u>
<i>En externe</i>	Agriculture	Soutien à l'agriculture de qualité. <u>Salon Tech & Bio</u>		Étudier les possibilités de <u>développer les circuits courts d'approvisionnement</u> , notamment dans la restauration collective.
	Entreprises et développement durable	Soutien au projet Rovaltain (filiales durables, énergies renouvelables, pôle éco-toxicologie, lutte anti-dopage...) Développement de l'Ineed Politique de soutien à la filière bois. Accompagnement des petites entreprises au service de la qualité <u>Réseau de développement économique local</u>	Proposer une <u>offre de tourisme</u> intégrant la réflexion sur le développement durable du territoire. Prévoir une bonification des aides aux entreprises dont les bâtiments seraient de qualité environnementales ou qui auraient recours aux énergies renouvelables.	Aider au développement d'entreprises dans le champ du développement durable : technologies spécifiques, initiatives durables dans des branches traditionnelles. Développement du pôle éco-toxicologie : recherche, formation, emplois. Étudier les possibilités pour le Département de <u>soutenir plus largement l'économie sociale et solidaire</u> , ainsi que le microcrédit.
	Enseignement supérieur	Participation à l' agence universitaire Drôme-Ardèche et mise à disposition de son directeur.	Appui aux <u>étudiants à faible revenu.</u>	Contribuer au maintien de pôles universitaires en Drôme et favoriser l'implantation d'universités. Développer des filiales de formation supérieure et des postes de recherche , notamment en lien avec les énergies renouvelables et les changements climatiques. Favoriser le rapprochement entre développement universitaire et développement des entreprises.

6. Les déchets et les énergies renouvelables

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
En interne	Pratiques internes	<p>Tri des déchets (papiers, déchets électriques, électroniques et électroménagers, peintures, encres, colles, piles et accumulateurs, néons, produits chimiques de laboratoire).</p> <p><u>Reconditionnement et dons d'ordinateurs.</u></p>		Évoluer vers un système d'informations partagées et développer les usages numériques au sein du Département
	Gestion des déchets	Prise de compétence en matière de suivi du Plan interdépartemental d'élimination des déchets (PIED).	Développer la gestion des déchets au travers du PIED et favoriser la valorisation des déchets par l'industrie (recyclage, écologie industrielle).	Réactualiser le Plan Interdépartemental des déchets Drôme-Ardèche et sensibiliser à la limitation de la production de déchets, notamment dans les collèges et les écoles, ainsi qu'auprès des commerçants.
	Énergies renouvelables	<p>Aides aux investissements des particuliers, des professionnels et des collectivités dans <u>le solaire thermique et le bois énergie</u>.</p> <p><u>Schéma départemental éolien.</u></p> <p>Soutien au projet TENERDDIS.</p>	Refonte de la politique départementale en faveur des énergies renouvelables .	<u>Mobilisation accrue de partenaires</u> pour la promotion des énergies renouvelables.
	Technologies de l'information et de la communication	<p>Développer l'e-administration (ainsi que la dématérialisation des marchés).</p> <p>Développer les points d'accès numériques sur le territoire (pôle numérique).</p>	<u>Couverture numérique du territoire, et câblage.</u>	

7. L'Eau et l'environnement

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
En externe	Environnement	Schéma de gestion des Espaces naturels sensibles.		Proposer une approche transversale pour la préservation des zones humides.
	Eau	<p>Gérer la quantité et la qualité de la ressource en eau, ainsi que le partage des usages : Conférence départementale de l'eau, observatoire de l'eau, études patrimoniales, schéma départemental d'irrigation, soutien à l'opération just'azote...</p> <p>Laboratoire Départemental d'Analyse Drôme-Ardèche</p>	<p>Systematiser les schémas directeurs territoriaux d'eau potable.</p> <p>Assistance Technique du Département sur le renouvellement des réseaux d'eau potable</p> <p>Orienter les <u>conventions signées avec les organismes partenaires</u> pour favoriser des actions de recherche et le développement de projet visant à des économies et une meilleure gestion de l'eau (agriculture et plantes économes en eau par exemple).</p>	Projet de « contrat de nappe » pour la nappe de la Molasse pour permettre une gestion des usages tout en préservant cet aquifère de grande qualité patrimoniale.
	Prévention des risques	Soutien aux réseaux de surveillance de la <u>qualité de l'air</u> , de la radioactivité, des risques climatiques.	Observatoire départemental de l'eau.	<u>Étude cancers.</u>

8. Les territoires

	Chantier	Exemples d'actions existantes	Exemples d'actions à améliorer	Exemple de nouveaux projets
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">En interne</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">En externe</p>	Foncier – urbanisme et paysages	<p><u>Avis donné sur les PLU</u> par différents services</p>	<p><u>Donner un avis sur les PLH des Intercommunalités</u></p> <p>Mettre en place un établissement public foncier couvrant la Drôme.</p> <p>Porter les préoccupations d'urbanisme dans les PLU (logiques combinées : habitat, activité, déplacements, aménagements urbains).</p>	<p>Mettre en place une cellule foncier - urbanisme</p> <p>Le Département, garant de la qualité des paysages drômois :</p> <p>Définir la politique du Département dans les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains</p> <p>Accompagner les outils de planification territoriale, en priorité dans le grand Rovaltain (plaine de Valence-Romans) et la Vallée du Rhône.</p>
	Solidarité	<p><u>Maintien des aides versées aux Communes</u></p> <p><u>Politiques de santé publique</u></p> <p><u>Soutien aux actions de solidarité internationale</u></p>		<p>viser le maintien de l'offre de services sur tous les territoires du Département.</p>
	Conditionnalité des aides	<p><u>Contrat avec les Parcs naturels régionaux</u></p>	<p>Orienter les règlements d'aide aux communes pour favoriser les projets de développement durable</p> <p>Conditionner les aides aux Communes à la prise en compte du développement durable.</p>	
	Action internationale	<p>Coopération décentralisée avec Ouro Sogui au Sénégal et Stara Zagora en Bulgarie.</p> <p><u>Aide à la mobilité internationale des étudiants.</u></p>	<p>Accentuer les actions de coopération internationale.</p> <p>Favoriser le commerce équitable.</p>	

